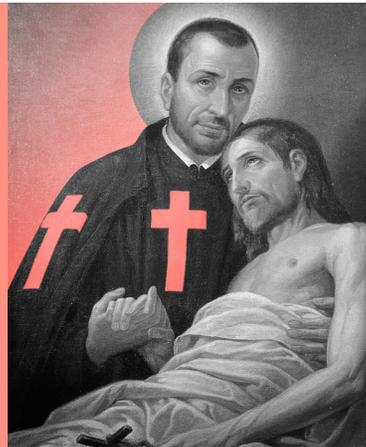


*Les pauvres et les
malades sont le
cœur de Dieu.*

*En les servant, nous
servir Jésus-Christ.*

STE. CAMILLUS
DE LELLIS



Nous avons la foi, et par notre foi nous avons l'espoir. Nous pouvons partager notre amour du Christ avec les autres. L'euthanasie est une menace à ma vie parce qu'en tant qu'être humain je pourrais également perdre de l'espoir, ou me sentir comme un fardeau pour les autres, ou devenir dépressif. Ce sont des réactions humaines normales. Comme personnes de foi, nous reconnaissons que partager notre vie avec les autres, en visitant les gens dans le besoin, en procurant le nécessaire aux personnes qui vivent des moments difficiles dans leurs vies peuvent transformer les autres, voir même : les sauver.

L'Église nous rappelle que prendre soin des malades est comme un travail de miséricorde. Aujourd'hui nous pouvons l'appeler la protection de la vie en prenant soin des autres.

En étant avec, et en visitant les gens dans le besoin, nous les aidons à combattre, à vaincre la dépression, nous affirmons que chaque personne est une merveille, nous les aidons à trouver l'espoir et le sens de la vie, et nous les aidons à dire oui à la vie.



Rédigé par le Frère Alex Schadenberg, directeur de la vie, Conseil d'État
des Chevaliers de Colomb de l'Ontario (lifedirector@ontariokofc.ca)

avril 2020

Est-ce que je prends soin des autres lorsqu'ils en ont besoin?

L'euthanasie et le suicide assistée au Canada

Le gouvernement canadien a légalisé l'euthanasie et le suicide assisté sous la bannière « aide médical à mourir » en juin 2016. Cette loi professe avoir une série de protections pour limité le nombre de décès et de protéger certaines personnes vulnérables.

L'euthanasie est pratiquée par un médecin ou une infirmière spécialisée en injectant d'une seringue mortelle au patient qui en a fait la demande en conformité avec les critères énoncés dans la loi.

L'acceptation sociale de l'euthanasie a grandi de façon exponentielle ce qui a entraîné la mort d'environ 5,000 personnes en 2019 et on a calculé que depuis la promulgation de cette loi plus de 13,000 personnes sont décédés par injection létales.

En septembre 2019 la Cour Supérieur du Québec a déclaré invalides les dispositions de cette loi concernant la définition de maladie terminale inscrite dans la loi. Le gouvernement fédéral a décidé de ne pas contesté cette décision. Suite à sa réélection, le gouvernement a déclaré qu'il amenderait sa loi sur l'euthanasie.

Le projet de loi C-7, qui amende la loi sur l'euthanasie n'est pas limité à la décision de la Cour Supérieur du Québec mais elle élargie les critères dans la loi. Le projet de loi C-7 inclus maintenant les personnes incompetentes qui avaient au préalable fait la demande, elle élimine également la période d'attente de 10 jours pour les personnes jugées en mort inévitable, elle réduit également le nombre de témoins nécessaire qui doivent signés la demande et crée également une nouvelle série de critères pour les personnes qui ne sont pas en situation de mort inévitable.





Photo par Michael Swan, *The Catholic Register*

Le Cardinal Thomas Collins a commenté ce nouveau projet de loi le 25 février dernier en proclamant :

Ceux qui sont contre l'euthanasie ont fait valoir leurs points en 2016, lors de la légalisation en affirmant que lorsque le gouvernement acceptait de légaliser la mort pour certains, qu'il ne serait qu'une question de temps avant que les critères soient élargies. Cette déclaration a été rejetée du revers de la main et le gouvernement ne s'engagerait jamais sur cette pente glissante. On nous a avisés que des « protections » seraient incluses pour protéger les plus vulnérables. Maintenant, quatre ans plus tard, nous voilà rendu au bas de cette pente glissante et les critères accordant l'euthanasie ont été grandement élargis.

Il n'y a plus de critère qu'une personne soit en situation de mort inévitable pour recevoir l'euthanasie. Dans cette nouvelle loi, n'importe quelle maladie incurable, d'une affection ou d'un handicap grave pourrait vous rendre éligible pour l'euthanasie. De plus, sans nouvelles indications des tribunaux ou de nouvelles études, la nouvelle loi autorise le consentement au préalable. Ceci est un nouveau chapitre pour la mort sur demande. Le Canada a maintenant mis de côté les restrictions de façon plus rapide que les autres pays dans le monde qui ont des lois sur l'euthanasie légalisé.

Le Cardinal Collins a mis de l'avant le besoin d'une culture de soins en signalant :

Où est la volonté politique de mettre de l'avant des soins palliatifs pour tout les canadiens? Seulement 30% des canadiens ont accès aux soins palliatifs de qualité et l'on sait que la souffrance et la solitude sont les plus grandes craintes de ceux qui souffrent. Les soins palliatifs peuvent régler ces problèmes. Si tous les canadiens avaient accès a des soins palliatifs de qualité, beaucoup moins de personnes demanderaient une injection létale. Au lieu de développer une culture de soins nous nous dirigeons vers la mort sur demande. Ces mêmes médecins qui essaient de prendre soins de leurs patients seront maintenant demandés d'endosser l'euthanasie pour leurs patients.

Le Cardinal Collins dénonce le manque de volonté du gouvernement canadien envers les soins palliatifs. Il a raison d'être inquiet. Un autre problème est que les gouvernements poussent les institutions en soins palliatifs à fournir l'aide médicale à mourir même si ces institutions ont une philosophie qui va à l'encontre de l'euthanasie.

Il est important de noter que l'euthanasie est une menace à toutes nos vies. Les êtres humains vivent les expériences de souffrances de façon physique, psychologique, émotionnelle et spirituelle dans tout son être, de façon unifiée. Il est normal que des personnes qui souffrent de difficultés physiques soient également aux prises avec des problèmes émotionnels, psychologique et de détresse spirituelle. Il est normal pour une personne, dans une période difficile de sa vie de devenir déprimé, de se sentir comme un fardeau pour les autres, d'avoir des sentiments de désespoir et manquer de sens à sa vie. Ce sont des sentiments normaux, qui lorsqu'exprimé peuvent être interpréter comme une requête d'euthanasie.

